



**AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMME D'APPUI A L'ATTEINTE AUX JALONS
TASK-FORCE**

Activité 7.2.1 : Exiger les EIES.

**Rapport de l'Atelier de vulgarisation des textes légaux et réglementaires
en vigueur en matière de protection de l'Environnement en RDC**

Kinshasa, Août 2025

I. Contexte général

L'Agence Congolaise de l'Environnement a lancé ce mercredi 13 et Jeudi 14 Aout dans la salle Garamba de l'immeuble Tembe na Tembe dans la commune de Lingwala à Kinshasa, l'atelier de vulgarisation des textes légaux et réglementaires relatifs à la protection de l'environnement en RDC. Ces assises ont eu lieu dans le cadre de réalisation des objectifs du projet d'appui à l'atteinte des jalons PAAJ en sigle, conformément au produit 7.2.1.2 du PTBA 2025 relatif aux responsabilités de l'ACE.

L'atelier visait ainsi à vulgariser les dispositions de la législation environnementale en vigueur, à clarifier les obligations et responsabilités des différentes parties prenantes, et à promouvoir le respect des lois en matière d'évaluation environnementale pour une meilleure protection de l'environnement.

Il sied de noter que l'érection des principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement dans toute Politique, tout Plan, tout Programme et tout Projet de développement ou d'exploitation des ressources naturelles devient à la fois une exigence et une option à privilégier pour un avenir meilleur et sûr, en vue de l'amélioration de la qualité de la vie des populations dans le respect de l'équilibre écologique.



C'est dans ce cadre que, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'initiative des Forêts Centrale « CAFI » ont renouvelé leur partenariat à travers la seconde lettre d'intention (LOI 2) CAFI-RDC 2021-2031.

A travers ce partenariat décennal, le Gouvernement de la RDC s'est engagé pour la première phase 2021-2026, à atteindre 90 jalons politiques sur les huit piliers sectoriels clés de développement d'ici 2026. Pour accélérer la réalisation de ces jalons, le PAAJ est mis en œuvre. L'Agence Congolaise de l'Environnement est partie prenante dans le cadre de ce projet.

Pour une mise en œuvre des Politiques Nationales relatives à la protection et à la gestion durable de l'environnement, il est apparu nécessaire de renforcer la compréhension et l'appropriation des textes légaux et réglementaires par les acteurs concernés ; entre autres, les opérateurs économiques, les entreprises, les universités, la société civile, les Bureaux d'Etudes et l'ensemble du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat, les professionnels des médias.

Pour le Directeur Général de l'ACE et Coordonnateur de la Task Force ACE du PAAJ, il était important de démarrer les activités de la Task Force PAAJ/ACE par l'atelier de vulgarisation, parce que d'une part, ce choix est dicté par la volonté d'assurer l'éducation environnementale de nos populations, de sensibiliser toutes les parties prenantes, afin de prévenir non seulement les risques environnementaux et sociaux inhérents à toutes les activités anthropiques mais, aussi d'éviter de tomber dans les infractions qui sont très lourdes en matière de violation des normes environnementales et sociales qui exigent réparation.

II. Objectifs de l'atelier

Renforcer les capacités des acteurs locaux sur la compréhension et l'application des textes légaux et réglementaires en matière de protection de l'environnement.

Sur le plan spécifique, ce travail vise à :

- Présenter les principales lois, décrets et arrêtés relatifs à la protection de l'environnement.
- Expliquer les procédures administratives liées à la délivrance et obtention des Certificats et Avis environnementaux.
- Sensibiliser sur les sanctions en cas de non-conformité aux dispositions légales.
- Favoriser un échange interactif avec les parties prenantes sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre.
- Faire connaître les outils nécessaires pour la réalisation des études environnementales et sociales
- Démontrer la pertinence et la nécessité de l'implication des communautés locales et des autres parties prenantes dans le processus d'évaluation environnementale et sociale.



III. Déroulement de l'atelier et résultats

Conformément au programme établi à cet effet, l'atelier s'est tenu sur deux jours et a comporté plusieurs sessions de travail :

Heure	Activité	Description
08h00' – 08h30'	Accueil des participants	Enregistrement et distribution des documents
09h 00'-09h25'	Cérémonie d'ouverture	Discours d'ouverture et présentation des objectifs de l'atelier
09h30' - 10h25'	Session 1 : Introduction aux textes légaux	Présentation générale des textes légaux et réglementaires
10h30'-10h45'		
10h50' - 12h00'	Session 2 : Analyse des textes clés	Examen détaillé des textes dont la constitution, la loi n°11 et toutes ses mesures d'application ; dont décret créant l'ACE, décret sur les mécanismes procéduraux
13h30' -15h00'	Session 3 : études de cas	Analyse de cas pratiques et application des textes
15h05' -15h15'	Pause	
15h20' -16h30'	Session 4 : Ateliers pratiques	Travaux de groupe sur des scénarios spécifiques
08h00' – 08h30'	Accueil des participants	Enregistrement des participants
09h00' -09h25'	Récap	Révision de la matière précédente

09h30'-10h30'	Session 1 : Introduction à l'Évaluation Environnementale et Sociale et cadre réglementaire et légal	Présentation des concepts de base
10h05'-10h30'		
10h35'-12h00'	Session 2 : Procédure d'Évaluation Environnementale	Détails sur les étapes du processus d'évaluation
13h35'-14h30'	Session 3 : Outils et méthodes ; cas pratique et étude de cas	Présentation des outils utilisés pour réaliser les EES ;
14h35'-15h30'	Session 4 : Sensibilisation et engagement des parties prenantes : Processus d'évaluation	Importance de l'implication des communautés locales et des autres parties prenantes dans le processus d'évaluation.
15h50'-16h30'	Questions et discussions :	Session interactive pour répondre aux préoccupations des participants et échanger des idées.

Au cours de ces assises, 70 acteurs des secteurs d'infrastructure, mine, hydrocarbure, forêt, société civile, université, immobilier, bureau d'étude, médias... ont été sensibilisés et ont obtenu les textes réglementaires en matière de protection de l'environnement.



Les supports pédagogiques constitués des copies des textes, des brochures explicatives et divers dépliants ont été partagés à tous les participants. Pour mieux comprendre ces documents, une clarification des procédures administratives environnementales a été donnée.



Les participants ont évoqué l'identification de principales difficultés rencontrées sur le terrain (exemple le manque d'information, les longues procédures).

V. Conclusion et recommandations

L'atelier de vulgarisation a permis d'accroître la compréhension des textes légaux et réglementaires relatifs à la protection de l'environnement, tout en favorisant un dialogue constructif entre les parties prenantes. Les recommandations formulées ouvrent la voie à une application plus effective des lois, pour une gestion durable de l'environnement au bénéfice des générations actuelles et futures.

Vu l'intérêt et l'engouement suscités lors de cet atelier, la Task force Ace sollicite pour la prochaine étape, la mise à disposition par le projet, d'une enveloppe consistante afin de dupliquer cette activité de vulgarisation des textes légaux et réglementaires dans les écoles, universités ainsi que dans les provinces.

Ainsi, il a été recommandé :

Par rapport à la session 1 :

- ◆ Renforcer la sensibilisation continue dans les zones rurales et urbaines.
- ◆ Création de point focal de l'ACE au Guichet Unique en vue d'imposer l'évaluation environnementale aux différentes entreprises dès leur création.

Par rapport à la session 2 :

- ◆ Simplifier et dématérialiser certaines procédures environnementales.

Par rapport à la session 4 :

- ◆ Mettre en place un cadre de concertation périodique entre autorités des ministères sectoriels, opérateurs économiques et communautés locales et peuples autochtones pygmées.
- ◆ Prévoir des formations pratiques ciblées pour les acteurs de contrôle.
- ◆ Collaborer avec les personnalités influentes de tout rang pour une vulgarisation efficiente
- ◆ Mettre en place des mécanismes spécifiques soumettant réellement à l'évaluation environnementale les projets dont l'Etat et les partenaires internationaux, bailleurs de fonds sont promoteurs
- ◆ Certification des architectes engagés à soumettre à l'évaluation environnementale tout projet des infrastructures à leur portée
- ◆ Capitaliser la transversalité des services publics au profit d'une promotion institutionnelle profitable par tous.

Annexe : Listes de participants à l'atelier